



VILLE DE
NERSAC

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
14 avril 2025**

Nersac, le 04 avril 2025

Barbara COUTURIER
Maire de Nersac

à

Mesdames, Messieurs les Adjoints
Mmes les Conseillères Municipales
déléguées
Mmes les Conseillères Municipales
Messieurs les Conseillers Municipaux

Objet : Convocation conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Lundi 14 avril 2025
à 19 heures 00
Mairie - Salle du Cèdre**

ORDRE DU JOUR :

- Annexe jointe
- Pouvoir

Ce conseil est ouvert au public.

Comptant sur votre présence et avec mes remerciements ;

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Barbara COUTURIER
Maire de Nersac**

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 14 avril 2025

• Délibérations : Finances

Délibération n°2025-02-12 : Rapporteur : Monsieur Pascal BARBIER
Présentation et vote du budget communal – exercice 2025

Délibération n°2025-02-13 : Rapporteur : Monsieur Pascal BARBIER
Présentation et vote du budget transport scolaire – exercice 2025

Délibération n°2025-02-14 : Rapporteur : Monsieur Pascal BARBIER
Présentation et vote des taux des taxes tableau 1259

Délibération n°2025-02-15 : Rapporteur : Monsieur Pascal BARBIER
Tarifs communaux 2025

Délibération n°2025-02-16 : Rapporteur : Madame le Maire
Diminution du loyer du Docteur Corbel

Membres présents :

Barbara COUTURIER, **Maire**,
ALQUIER Séverine, BARBIER Pascal, BOUSIQUE Fabrice, CANDIAL Sandra, MONNEREAU
Alain, **Adjoint**,

BERNARDEAU Carole, BLONDIAUX Tancrède, GOMEZ Sylvie, JUTAN Sandrine,
LAPEYRONNIE Isabelle, MONTEIL Marie-Claude, MONGRENIER Jonathan, LALANDE André,
RIVIERE Madeleine **Conseillers municipaux**.

Membres absents et/ou excusés :

- FERNANDES Mario (A)

Membres ayant donné pouvoir :

- Stéphanie MOREAU pouvoir à Séverine ALQUIER
- Claude BUILLES pouvoir à Marie-Claude MONTEIL

Accueil de Madame le Maire :

Chers collègues, Monsieur le Directeur des Services, chers administrés, Monsieur Bavois, je vous souhaite la bienvenue à cette séance du conseil municipal.

Je déclare officiellement ouverte la séance du jour, en ce lundi 14 avril 2025.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance : Sandra CANDIAL

Pouvoirs reçus :

- Madame Stéphanie MOREAU donne pouvoir à Madame Séverine ALQUIER
- Monsieur Claude BUILLES donne pouvoir à Madame Marie-Claude MONTEIL

Excusé(e)s :

Absent(e)s : Monsieur Mario FERNANDES

Cette séance fait suite aux travaux de la récente commission des finances. Elle sera essentiellement consacrée aux sujets budgétaires. Nous aurons à nous prononcer sur le budget primitif de la commune, le budget de la régie transport (scolaire), les taux de fiscalité locale, les tarifs communaux et le montant du loyer du cabinet médical du docteur Corbel. Je rappelle que les lignes seront votées par chapitre, les détails ayant été longuement abordés en commission.

Concernant la régie transport, rien de particulier à signaler. Le budget de fonctionnement s'équilibre à 43 724,94 €, les charges principales étant les salaires du chauffeur et de l'accompagnatrice. En investissement, le budget s'équilibre à 29 314,26 €, ce qui permettra l'acquisition d'un mini-bus, notamment pour les petites sorties du club ados.

Le budget communal, quant à lui, s'équilibre à 5 394 400,66 € en fonctionnement et à 2 568 476,22 € en investissement. On peut saluer une gestion saine et rigoureuse, qui permet un virement à l'investissement de 1 495 420,66 € depuis la section de fonctionnement.

Ce transfert permettra de financer plusieurs projets importants, parmi lesquels : La fin des travaux du restaurant scolaire, la reprise des huisseries de la Mairie, la création du pôle ados, la réhabilitation des sanitaires publics et d'importants travaux de voirie ainsi que la réfection de trottoirs

Je vous remercie pour votre attention, et nous pouvons désormais aborder l'ordre du jour.

Madame le Maire propose maintenant de passer au déroulé de l'ordre du jour.

Monsieur Pascal BARBIER rappelle que l'ensemble des délibérations présentées ce soir ont été étudiées lors de la dernière commission des finances.

Délibération n° 2025-02-12 – Rapporteur Monsieur Pascal BARBIER
Présentation et vote du budget communal 2025

Après la présentation du budget communal par Monsieur Pascal BARBIER, et des éléments le constituant :

❖ Excédent de fonctionnement reporté 002	1 711 111.66€
❖ Déficit d'investissement reporté 001	- 288 346.96€
❖ Montant des restes à réaliser	- 229 700.00€
❖ Apport obligatoire au 1068	518 046.96€
❖ Budget équilibré en fonctionnement D/R	5 394 400.66€
❖ Budget équilibré en investissement D/R	2 568 476.22€

Il est précisé que pour l'exercice 2025 en section d'investissement les dépenses et les recettes s'exécuteront par chapitre et par opération.

Au regard de la présentation des éléments du budget, et de l'équilibre des dépenses et des recettes proposé, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le budget communal – exercice 2025.

- Pour : 14
- Abstention : 1 (Jonathan MONGRENIER)
- Contre : 2 (André LALANDE – Madeleine RIVIERE)

- **OBSERVATIONS :**

Monsieur André LALANDE s'étonne qu'il n'y ait pas de report en fonctionnement voirie.
Monsieur le Directeur précise que les reports ne s'effectuent qu'en investissement. Monsieur Pascal BARBIER précise que le montant qui a été inscrit en travaux pour la voirie au budget tient compte des années en retard.
Monsieur André LALANDE précise qu'il y a quand même un dysfonctionnement, et que ce n'est pas normal que rien n'a été fait sur les années antérieures.

Délibération n° 2025-02-13 – Rapporteur Monsieur Pascal BARBIER
Présentation et vote du budget régie de transport scolaire 2025

Après la présentation du budget Régie de Transport par Monsieur Pascal BARBIER, et des éléments le constituant :

❖ Excédent de fonctionnement reporté 002	16 709.94€
❖ Excédent d'investissement reporté 001	29 229.16 €
❖ Budget équilibré en fonctionnement D/F	43 724.94 €
❖ Budget équilibré en investissement D/F	29 314.26 €

Au regard de la présentation des éléments du budget, et l'équilibre des dépenses et des recettes proposés, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le budget de la régie de transport – exercice 2025.

- Pour : 14
- Abstention : 3 (Jonathan MONGRENIER – André LALANDE – Madeleine RIVIERE)
- Contre : 0

- **OBSERVATIONS :**
NEANT

Monsieur le Directeur des Services précise qu'il a été reporté un reste à réaliser en investissement qui va permettre l'acquisition d'un minibus pour le club ados et l'ALSH.
Les élus prennent acte.

Délibération n° 2025-02-14 – Rapporteur Monsieur Pascal BARBIER **Présentation et vote des taux des taxes tableau 1259**

Monsieur Pascal BARBIER présente les taux à voter, précisant qu'il ne propose aucune augmentation de ces taux, compte tenu des difficultés actuelles pour les administrés à cause de l'inflation.

	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence pour 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits de référence
Taxe foncière (bâti)	4 540 107	44.07	5 305 000	2 337 914 €
Taxe foncière (non bâti)	33 363	39,59	33 800	13 381 €
Taxe d'habitation (TH)	162 272	11.98	155 400	18 617 €
				2 369 912 €

Pascal BARBIER propose de voter les bases et taux ci-dessus, pour l'exercice 2025 soit :

- ⇒ Taxe foncière (bâti) : 44.07 % sur une base prévisionnelle 2025 de 2 337 914 €
- ⇒ Taxe foncière (non bâti) : 39,59 % sur une base prévisionnelle 2025 de 13 381 €
- ⇒ Taxe d'Habitation (TH) : 11.98 % sur une base prévisionnelle 2025 de 18 617 €

Monsieur Pascal BARBIER demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

- Pour : 15
- Abstention : 2 (André LALANDE – Madeleine RIVIERE)
- Contre : 0

OBSERVATIONS :

Compte tenu des résultats présentés, Madame Madeleine RIVIERE demande pourquoi il n'a pas été prévu une baisse des taux, elle rappelle qu'aucun investissement n'a été réalisé en 2024. Monsieur Pascal BARBIER lui répond que la baisse des taux n'est pas envisageable, puisque que la commune va devoir financer les travaux du restaurant scolaire qui ont débutés, des travaux de voiries, les travaux des logements grand Rue qui vont reprendre, les travaux sur la Mairie et la création du club ados. Il rappelle que cela fait plusieurs années que les taux n'ont pas bougé. Monsieur André LALANDE informe que des communes baissent les taux. Monsieur Pascal BARBIER répond : C'est un choix, pour Nersac pas d'augmentation, donc pas de diminution.

Délibération n° 2025-02-15 – Rapporteur Monsieur Pascal BARBIER **Tarifs communaux 2025**

Monsieur Pascal BARBIER, propose pour l'année 2025, ne pas réaliser d'augmentation des tarifs communaux compte tenu de la période difficile que nous traversons, pour les services ci-dessous :

- Location des salles communales ;
- Repas scolaire et transport scolaire ;
- Centre de loisirs ;
- Périscolaire ;
- Club ados ;
- Marché hebdomadaire ;
- Jardins communaux.

Vous trouverez les propositions suivant les annexes jointes.

Madame le Maire propose que ces nouveaux tarifs entrent en vigueur au 1^{er} mai 2025.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur ces propositions.

- Pour : 17
- Abstention : 0
- Contre : 0

- OBSERVATIONS :

NEANT

Délibération n° 2025-02-16 – Rapporteur Monsieur Pascal BARBIER **Diminution du loyer du cabinet médical**

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'elle a été contactée en début d'année par le docteur Corbel, médecin du cabinet médical, au sujet du montant de son loyer mensuel s'élevant à 1 119.59 €.

Elle précise que ce loyer est le plus élevé par rapport à celui des autres praticiens exerçant sur la commune. Après un temps d'échange avec le docteur Corbel, un temps de réflexion ainsi qu'un avis demandé lors de la dernière commission des finances.

Considérant l'ancienneté du docteur Corbel et qu'il est actuellement le seul médecin présent sur la commune, alors qu'il pourrait prétendre à la retraite, Madame le Maire propose de réduire le montant du loyer de 1 119.59€ à 750€ mensuel. Cette mesure est jugée indispensable pour maintenir une offre de soin pour les Nersacais.

En cas d'accord du Conseil, un avenant sera signé avec le docteur Corbel, a effet rétroactif au 01^{er} janvier 2025.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur cette proposition.

- Pour : 14
- Abstention : 1 (carole BERNARDEAU)
- Contre : 2 (Sandra CANDIAL – Fabrice BOUSIQUE)

- OBSERVATIONS :

Monsieur André LALANDE demande s'il y aura une durée sur cet avenant au bail. Madame le Maire répond que ce loyer sera jusqu'au départ du docteur CORBEL. Il fera l'objet d'un réajustement annuel en fonction des indices.
Monsieur André LALANDE précise qu'il est important de maintenir un médecin sur Nersac. Il faut que l'offre de soin soit assurée.
Madame Sandra CANDIAL et Madame Carole BERNARDEAU ne trouvent pas normal de descendre en dessous du loyer initial.

QUESTIONS POSÉES PAR L'OPPOSITION CONSTRUCTIVE

Bonjour,

Voici notre question pour le conseil du 14 Avril 2025 :

Est-ce que les montants facturés pour l'entreprise Hydro Fabric sont conformes à la loi, vis à vis d'un adjoint qui est le patron de l'entreprise ?

Cordialement

Opposition Constructive Nersac

J'ai bien pris acte de votre question, et je vais être aussi clair dans ma réponse NON.

A réception de votre question nous avons procédé à la vérification des tableaux de mandatement pour vous les faire parvenir et pour vérifier le dépassement du seuil de 16.000 € HT pour les élus travaillant pour leur collectivité de rattachement, et ce, depuis 2020.

Concernant l'entreprise AUPY dans laquelle Monsieur Alain MONNEREAU est adjoint à la Ville de Nersac, aucun état comptable depuis 2020 ne dépasse le seuil autorisé.

Concernant l'entreprise HYDROFABRIC dont le propriétaire est Monsieur Pascal BARBIER, adjoint au Maire en charge des finances, le montant des factures mandatées par la ville de NERSAC dépassent le seuil de 16.000 euros HT et ce, dès 2020.

Toutefois, il faut cependant retenir que les années 2020 et 2021 ont été gravement perturbées par la COVID 19. Les conseils municipaux pour la plupart n'ont pas pu être installés avant mai 2020 faute de confinement décidé par le Président de la République. Le Directeur des Services a dû pendant cette période latente avec ses collègues prendre les initiatives et mesures qui s'imposaient pour protéger les écoles (gardes des enfants des soignants) nos animateurs, et nos personnels de service qui se devaient d'assurer une présence sur la garderie, le restaurant scolaire et la Mairie tenue par le DGS, et le personnel en télétravail. Je vous rappelle que durant cette période d'élection l'ancien Maire ne souhaitait pas que la nouvelle équipe se mette en place pour travailler, et que Monsieur Frédéric MILLAC avait réussi après plusieurs semaines à obtenir l'accord de l'ancien Maire pour que Madame ALQUIER puisse représenter la nouvelle équipe communale. La société HYDROFABRIC dans cette période a été présente et nous a livré les produits nécessaires et utile au bon fonctionnement des services et à la protection des équipes présentes et

des enfants, que nous avons été obligés de mettre en place en l'absence d'élus. Nous n'avons déploré aucune fermeture de nos services durant cette période difficile, grâce aux mesures strictes mises en place.

Sur les autres années qui dépassent le seuil, je n'ai bien évidemment aucun commentaire à apporter si ce n'est que nous aurions dû faire preuve de davantage de vigilance et contrôle sachant qu'il s'agissait d'un élu.

Je rappelle à toute fin, que le DGS avait fait une formation en début de mandat pour l'ensemble des élus pour rappeler notamment ces règles. Il assume pleinement cette erreur ou il aurait dû procéder à une alerte sur ce compte. Dès la réception du mail de l'opposition, il a immédiatement prévenu le bureau de contrôle de légalité et procéder au blocage purement et simplement du compte hydro fabric qui est à ce jour à hauteur de 6985.40 €uro HT.

Je ne sais pas ce que l'opposition décidera de faire des documents que mes services sur mon ordre leur a remis hier (tableau) . Mais ils nous paraissent honnête de vous informer de cette situation et que Monsieur le DGS a immédiatement informé la Préfecture.

Monsieur Frédéric MILLAC a d'ores et déjà procédé à la vérification des comptes de tiers pour s'assurer que d'autres élus ne soient pas concernés sur ce même type de problèmes.

Madame Madeleine RIVIERE précise que c'est l'opposition qui a soulevé ce problème, et qu'il n'est pas normal que les chiffres dépassent les seuils depuis 2020. L'opposition et Monsieur Pascal BARBIER ne sont pas d'accord sur les chiffres entre les montants HT et TTC. Monsieur le Directeur précise que des nouveaux tableaux ont été déposés sur la table. La commune mandate toujours en TTC.

Monsieur André LALANDE précise que beaucoup ont démissionné pour moins que ça.

Monsieur Pascal BARBIER rappelle qu'il fournit la commune depuis 1986, et qu'il y avait un contrat groupé avec Grand Angoulême jusqu'en 2022, et qu'une consultation a été faite en 2023.

Il précise que le Directeur des Services a bloqué le compte Hydro fabric. Monsieur Pascal BARBIER informe que sa société a été intégrée dans celle de la Société Technima depuis le 4 avril.

L'opposition informe qu'une saisine de la Préfecture va être faite dans les prochains jours.

Madame le Maire en prend acte.

Monsieur le Directeur des Services assume sa responsabilité sur le non-blocage de ce compte à hauteur du seuil de la commande public soit 16.000 euros. Ce compte n'a pas été rebloqué suite aux années COVID.

Monsieur André LALANDE dit « Monsieur MILLAC on ne vous accuse pas ». Madame le Maire et Monsieur Frédéric MILLAC rappellent qu'aujourd'hui les agents sont pécuniairement responsable sur leurs fonds propres. Madame Madeleine RIVIERE s'étonne que Monsieur l'Adjoint aux Finances ne soit pas au courant des lois.

L'opposition espère que le Directeur des Services ne sera pas sanctionné par Madame le Maire.

INFORMATIONS

Avant de clore ce dernier conseil municipal de l'année, Madame le Maire rappelle :

Tout d'abord, la réunion publique organisée avec MBA Mutuelle a rencontré un vif succès : plus de 100 personnes y ont participé, et plusieurs d'entre elles ont déjà pris rendez-vous lors des futures permanences.

Je tiens également à féliciter les parents d'élèves pour la très belle organisation de la chasse aux œufs.

Nersac Pétanque organisera trois concours de pétanque ouverts à tous les habitants de Nersac, les 24 mai, 14 juin et 13 septembre 2025 à 14 h 00 sur leur terrain. L'inscription est fixée à 5 euros par doublette.

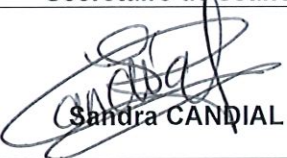
Je vous rappelle également que la cérémonie commémorative du 8 mai se tiendra comme chaque année au monument aux morts. Votre présence est, bien entendu, la bienvenue pour ce moment de mémoire et de recueillement.

Enfin, une commission travaux/voirie est programmée prochainement afin d'échanger sur les projets en cours et à venir. Nous fixons la date du mercredi 23 avril à 19 heures.

Je vous invite maintenant à signer les budgets 2025.

Je déclare ce Conseil Municipal clos et vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée.

FIN DE CONSEIL : Conseil levé à 19 H 46.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 46 Secrétaire de séance	Le Maire
 Sandra CANDIAL	 Barbara COUTURIER





TARIFS COMMUNAUX EN € DE LA VILLE DE NERSAC Année 2025

LOCATION SALLES MUNICIPALES : la location du matériel (chaises - tables) est comprise dans la location

		LOCATION SALLES MUNICIPALES : la location du matériel (chaises - tables) est comprise dans la location																								
		2020				2021				2022				2023				2024				2025				
		COMMUNE		HORS COMMUNE		COMMUNE		HORS COMMUNE		COMMUNE		HORS COMMUNE		COMMUNE Axx + CE		HORS COMMUNE		COMMUNE Axx + CE		HORS COMMUNE		COMMUNE Axx + CE		HORS COMMUNE		
		20.00 Quint	10.00 Vie	20.00 Quint	10.00 Vie	20.00 Quint	10.00 Vie	20.00 Quint	10.00 Vie	20.00 Quint	10.00 Vie	20.00 Quint	10.00 Vie	20.00 Quint	10.00 Vie	20.00 Quint	10.00 Vie	20.00 Quint	10.00 Vie	20.00 Quint	10.00 Vie	20.00 Quint	10.00 Vie	20.00 Quint	10.00 Vie	
Cité (période du 01/05 au 30/09)	Salle des fêtes Guy Leprieux	Petite	80	110	420	520	60	110	420	520	80	110	420	520	100	150	500	630	100	150	500	630	150	150	500	630
		Grande Salle	190		740	950	190		740	950	190		740	950	0	250	850	1150	0	250	850	1150	0	250	850	1150
	Maison des Associations	50		NEANT		50		NEANT		50		NEANT		50		NEANT				NEANT						NEANT

		2020				2021				2022				2023				2024				2025				
		COMMUNE		HORS COMMUNE		COMMUNE		HORS COMMUNE		COMMUNE		HORS COMMUNE		COMMUNE Axx + CE		HORS COMMUNE		COMMUNE Axx + CE		HORS COMMUNE		COMMUNE Axx + CE		HORS COMMUNE		
		20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	
		20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	
HEVER (période du 01/10 au 30/04)	Salle des fêtes Guy Lepeux	Petite	110	165	475	625	110	165	475	625	110	165	475	625	150	240	870	900	150	240	870	900	150	240	870	900
		Grande Salle	295		955	1 005	295		955	1 005	295		955	1 005	0	360	0	1 400	0	360	0	1 400	0	360	0	1 400
	Maison des Associations		70		NEANT		70		NEANT		70		NEANT		70		NEANT				NEANT				NEANT	

Utilisation de la grande salle en période hivernale uniquement sur dérogation du bureau municipal.



TARIFS REPAS & BUS SCOLAIRE DE LA VILLE DE NERSAC POUR L'ANNÉE 2025

	ENFANTS				ENSEIGNANTS ELUS ONCFS	PERSONNEL COMMUNAL <i>Avantage en nature selon l'Urssaf</i>
	REPAS		BUS <i>Par Mois (sur 10 mois)</i>			
	COMMUNE	HORS COMMUNE	Maternelle Primaire	Collégiens		
2016	2.20 €	2.70 €	12.00 €	2.00 €	4.10 €	4.60 €
2017	2.24 €	2.75 €	12.50 €	2.00 €	4.18 €	4.70 €
2018	2.24 €	2.75 €	12.50 €	2.00 €	4.18 €	4.70 €
2019	2.24 €	2.75 €	12.50 €	2.00 €	4.18 €	4.70 €
2020	2.24 €	2.75 €	12.50 €	2.00 €	4.18 €	4.70 €
2021	2.24 €	2.75 €	12.50 €	2.00 €	4.18 €	4.70 €
2022	2.30 €	2.80 €	13.00 €	2.00 €	5.00 €	5.00 €
2023	2.60 €	3.30 €	15.00 €	0.00 €	5.50 €	5.20 €
2024	2.60 €	3.30 €	15.00 €	0.00 €	5.50 €	5.35 €
2025	2.60 €	3.30 €	15.00 €	0.00 €	5.50 €	5.45 €



Mise en place de la tarification pour le marché hebdomadaire :

5 euros par jour de marché
20 euros pour l'année
Gratuité le 1er mois pour tous

Mise en place de la tarification pour les jardins familiaux :

Prix au m² 18 centimes d'euros
Priorité aux anciens locataires à jour des paiements vis-à-vis de la commune

Les jardins sont attribués en fonction de la date des demandes parvenues en Mairie



**TARIFICATION ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
AU 1ER MAI 2025**



POUR LES FAMILLES HABITANT OU TRAVAILLANT SUR NERSAC

Quotient familial des familles		De 1 à 449 €		De 450 à 799 €		De 800 à 1 199 €		Supérieur à 1 200 €	
		Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA	Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA	Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA	Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA
ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDI									
Mercredi	Journée	12.19 €	7.24 €	13.77 €	8.82 €	15.10 €	10.15 €	16.27 €	11.32 €
	Demi-journée avec repas	9.24 €	5.66 €	10.87 €	7.29 €	12.10 €	8.52 €	13.37 €	9.79 €
	Demi-journée sans repas	6.24 €	3.49 €	7.87 €	5.12 €	9.10 €	6.35 €	10.37 €	7.62 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR									
PERISCOLAIRE MATIN & SOIR	Periscolaire matin	1.99 €	1.12 €	2.15 €	1.28 €	2.25 €	1.38 €	2.45 €	1.58 €
	Periscolaire soir	3.14 €	1.63 €	3.30 €	1.79 €	3.48 €	1.89 €	3.75 €	2.24 €
	Fofait periscolaire matin & soir	4.51 €	2.13 €	4.83 €	2.45 €	5.13 €	2.65 €	5.58 €	3.20 €
ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE									
Journée vacances scolaires		12.19 €	7.24 €	13.77 €	8.82 €	15.10 €	10.15 €	16.27 €	11.32 €

Horaires periscolaire : matin & soir : 07h15 - 08h35 / 16h15 - 18h30 (le goûter est fournis)

Horaires periscolaire : mercredis : 07h15 - 18h30 ou demi-journée : 07h15 - 12h00 ou 13h30 / 12h00 ou 13h30 - 18h30

Horaires vacances scolaires : 07h30 - 18h30

Dépassements horaires après 18h30 : soirée facturée 40€



**TARIFICATION ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
AU 1ER MAI 2025**



POUR LES FAMILLES N'HABITANT PAS OU NE TRAVAILLANT PAS SUR NERSAC

Quotient familiaux des familles		De 1 à 449 €		De 450 à 799 €		De 800 à 1 199 €		Supérieur à 1 200 €	
		Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA	Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA	Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA	Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA
ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDI									
Mercredi	Journée	13.67 €	8.72 €	15.56 €	10.61 €	17.09 €	12.14 €	19.30 €	14.35 €
	Demi-journée avec repas	10.41 €	6.83 €	12.30 €	8.72 €	13.83 €	10.25 €	15.31 €	11.73 €
	Demi-journée sans repas	7.41 €	4.66 €	9.30 €	6.55 €	10.83 €	8.08 €	12.31 €	9.56 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR									
PERISCOLAIRE MATIN & SOIR	Periscolaire matin	2.20 €	1.33 €	2.40 €	1.53 €	2.50 €	1.63 €	2.76 €	1.89 €
	Periscolaire soir	3.45 €	1.94 €	3.65 €	2.14 €	3.75 €	2.24 €	4.21 €	2.70 €
	Fofait periscolaire matin & soir	5.03 €	2.65 €	5.43 €	3.05 €	5.63 €	3.25 €	6.35 €	3.97 €
ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE									
Journée vacances scolaires		13.67 €	8.72 €	15.56 €	10.61 €	17.09 €	12.14 €	19.30 €	14.35 €

Horaires periscolaire : matin & soir : 07h15 - 08h35 / 16h15 - 18h30 (le goûter est fournis)

Horaires periscolaire : mercredis : 07h15 - 18h30 ou demi-journée : 07h15 - 12h00 ou 13h30 / 12h00 ou 13h30 - 18h30

Horaires vacances scolaires : 07h30 - 18h30

Dépassements horaires après 18h30 : soirée facturée 40€



TARIFICATION CLUB ADOS SANS HEBERGEMENT
AU 1ER MAI 2025



POUR LES FAMILLES HABITANT OU TRAVAILLANT SUR NERSAC

Quotient familial des familles		De 1 à 449 €		De 450 à 799 €		De 800 à 1 199 €		Supérieur à 1 200 €	
		Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA	Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA	Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA	Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA
ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDI									
Mercredis et vacances scolaires	Journée	12.19 €	7.24 €	13.77 €	8.82 €	15.10 €	10.15 €	16.27 €	11.32 €
	Demi-journée avec repas	9.24 €	5.66 €	10.87 €	7.29 €	12.10 €	8.52 €	13.37 €	9.79 €
	Demi-journée sans repas	6.24 €	3.49 €	7.87 €	5.12 €	9.10 €	6.35 €	10.37 €	7.62 €
ACCUEIL ADOS SAMEDIS APRES-MIDI OCCASIONNELLEMENT ET SOIREE DU VENDREDI SOIR									
Samedis occasionnellement de 14h00 à 18h00		6.24 €	3.49 €	7.87 €	5.12 €	9.10 €	6.35 €	10.37 €	7.62 €
ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE									
Vendredis soirs de 19h00 à 22h00		2.00 €							

Horaires periscolaire : mercredis : 12h00 ou 13h30 / 12h00 ou 13h30 - 18h30

Horaires vacances scolaires : 09h30 - 18h30 (accueil possible de 7h30 à 9h30 à l'accueil de loisirs)

Pour les vendredis soirs, les samedis après-midi et les vacances scolaires, une participation financière supplémentaire sera facturée pour certaines sorties. Ce tarif vous sera indiqué sur le planning

Dépassements horaires après 18h30 (mercredis et vacances scolaires) ou 22h00 (soirée club ados) : soirée facturée 40€



TARIFICATION CLUB ADOS SANS HEBERGEMENT
AU 1ER MAI 2025



POUR LES FAMILLES N'HABITANT PAS OU NE TRAVAILLANT PAS SUR NERSAC

Quotient familial des familles		De 1 à 449 €		De 450 à 799 €		De 800 à 1 199 €		Supérieur à 1 200 €	
		Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA	Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA	Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA	Tarif pour les familles hors régimes	Tarif famille regime général CAF & MSA
ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDI									
Mercredis et vacances scolaires	Journée	13.67 €	8.72 €	15.56 €	10.61 €	17.09 €	12.14 €	19.30 €	14.35 €
	Demi-journée avec repas	10.41 €	6.83 €	12.30 €	8.72 €	13.83 €	10.25 €	15.31 €	11.73 €
	Demi-journée sans repas	7.41 €	4.66 €	9.30 €	6.55 €	10.83 €	8.08 €	12.31 €	9.56 €
ACCUEIL ADOS SAMEDIS APRES-MIDI OCCASIONNELLEMENT ET SOIREE DU VENDREDI SOIR									
Samedis occasionnellement de 14h00 à 18h00		7.41 €	4.66 €	9.30 €	6.55 €	10.83 €	8.08 €	12.31 €	9.56 €
ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE									
Vendredis soirs de 19h00 à 22h00		2.00 €							

Horaires periscolaire : mercredis : 12h00 ou 13h30 / 12h00 ou 13h30 - 18h30

Horaires vacances scolaires : 09h30 - 18h30 (accueil possible de 7h30 à 9h30 à l'accueil de loisirs)

Pour les vendredis soirs, les samedis après-midi et les vacances scolaires, une participation financière supplémentaire sera facturée pour certaines sorties. Ce tarif vous sera indiqué sur le planning

Dépassements horaires après 18h30 (mercredis et vacances scolaires) ou 22h00 (soirée club ados) : soirée facturée 40€